

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 38/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
28 SEP. 2018
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 05/09/2018	L'an deux mil dix huit le treize septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 13/09/2018	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Vente pavillons NEOLIA impasse des Pins – Bavans</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à JELIC Céline, LALLAOUA Nora a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absents :</i> GORGULU Alpay, MÉRAUX Jocelyne, LOUYS Jean-Pierre.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 24</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur David GRISEY est nommé secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet sollicite l'avis de la Ville quant à la vente de 9 pavillons sis impasse des Pins au 1, 2, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15, et au maintien des garanties apportées à des emprunts souscrits d'une part en tant que commune d'implantation et d'autre part en tant que commune garante de certains emprunts. En effet, la Commune s'est portée garante sur les emprunts initiaux d'un montant total de 775 887,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

- donne un avis favorable à la vente des logements concernés par NEOLIA,

- décide de maintenir la garantie communale à hauteur de 30% pour la partie des emprunts non concernée par les ventes.

(Le dossier transmis par la Direction Départementale Territoriale du Doubs comportant les avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs, le dossier financier et le dossier technique de projet de vente d'Habitats à Loyer Modéré du bailleur social NÉOLIA est consultable sur demande en mairie).

Fait et délibéré à Bavans, le 13/09/2018

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 13/09/2018

Publiée le 13/09/2018

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire